

# Déclaration Préalable

22 septembre 2020

Le télétravail n'est plus la norme chez Orange, mais fortement encouragé cependant, avec des disparités très fortes selon les services ou les unités. Par exemple, les demandes de télétravail régulier sont à nouveau acceptées en UI SO, alors qu'à l'UAT et au SCO on reste sur des délais de réponses supérieurs à 2 mois, et que le sujet n'est toujours pas d'actualité. La CFE-CGC demande qu'une consigne claire et uniforme soit envoyée à chaque patron d'unité pour relancer le process de télétravail régulier.

**La CFE-CGC rappelle que l'accord sur le télétravail est encore en vigueur dans l'entreprise et à la DO GSO. Les différentes directions des Etablissements Secondaires de la DO GSO se doivent donc de l'appliquer !**

La direction du groupe n'a pas à en changer unilatéralement un élément, comme par exemple passer le délai de réponse prévu de un à deux mois.

Ceci étant dit, la CFE-CGC vous alerte sur les situations des télétravailleurs réguliers qui n'ont pas pu demander le renouvellement de leur avenant et/ou protocole à cause de la crise sanitaire et des décisions de la direction (demandes de renouvellement inaccessibles sur Anoo avant le mois d'août). En effet, le SI les considère maintenant comme des « primo-accédants ». Ces salariés n'ont pas à être pénalisés de la sorte et nous vous demandons d'identifier ces situations et de traiter ces demandes pour ce qu'elles sont : des demandes de renouvellement !

Ces demandes ne doivent donc pas être soumises à une période dite « d'essai », en revanche elles doivent bénéficier immédiatement des Titres Restaurants et le versement de la prime doit se faire dès le premier mois. De plus, nous vous demandons un « Effet rétroactif » de ces indemnités à date initiale de renouvellement prévu ou au mieux à date de sortie de confinement soit le 11 mai 2020.

**Vous mettez souvent en avant la notion de « bienveillance » dans vos réponses. Nous comptons sur vous, avec ces situations, pour passer du dire au faire.**

**Au regard de l'évolution de la situation sanitaire au périmètre DO GSO avec le passage de nombreux départements en « zone rouge », nous vous demandons d'étendre la possibilité de « télétravail occasionnel élargi » à trois jours à l'ensemble de la DO GSO, voire plus sur des sites où des cas positifs sont avérés.**

Nous profitons du sujet pour vous réaffirmer qu'il n'est pas juste que les télétravailleurs en « télétravail occasionnel élargi » ne bénéficient pas d'indemnités : la prise en charge des frais et des Titres Restaurants.

Pour finir sur le sujet, nos collègues en situation de handicap sont trop souvent oubliés du système pour lesquels tout est plus compliqué à cause de la non application des règles de télétravail alors que celles-ci sont parfaitement consignées dans l'accord en vigueur. Suite au changement des situations relevant d'un arrêt de travail début septembre, beaucoup de ces salariés sont de retour sur les sites du groupe Orange, ce qui n'est pas sans écueils.

Nous constatons des préconisations émanant des médecins du travail en totale contradiction avec un retour sur site de manière sécurisée. Par exemple, l'accès à la restauration est impossible sur le site d'Apollo pour une partie des salariés faute de désinfections après chaque passage, à date il n'y a pas d'alternative de restauration pour les salariés TH et non TH devant éviter les milieux à forte concentration.

Certains métiers ne sont toujours pas éligibles au télétravail, les situations prises en compte par la sécurité sociale s'étant réduites comme peau de chagrin, certains personnels initialement prévus dans la liste de la sécurité sociale sont aujourd'hui en grande difficulté par un manque d'anticipation de l'entreprise.

**L'adaptation des postes doit être une priorité pour les personnels Handicapés, pour ne pas les écarter du travail et ainsi avoir une équité dans les conditions de travail.**

**Rappelons que cette notion d'adaptation à l'humain est bien dans les lois.**

Vos représentants  
CFE-CGC Orange

#### Élu-e-s

- Abdelkrim DAOUADJI
- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Adrien GRACIANNETTE
- Farida MILCENT
- Jérôme WARTEL

#### Représentant syndical

François KANY



Retrouvez toutes les publications de votre établissement DO GSO :

<https://www.cfecgc-orange.org/do-gso/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

abonnements gratuits : [bit.ly/abCFE-CGC](http://bit.ly/abCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)

